

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

juillet 2007

N°45

Un nouveau réseau de bus et déjà des difficultés.....

De très gros moyens financiers et humains ont été mobilisés pour l'ouverture de la ligne B du métro toulousain, ministre, musique, petits fours, flonflons rien ne manquait.....

En revanche le réseau bus est plutôt mal en point, les logiques de gestion financière étant préférées à la réponse aux besoins des usagers, le réseau bus subit de plein fouet les réductions de moyens.

Le Président du SMTC, la direction de Tisséo réseau urbain ont fait le choix délibéré de réduire l'offre de service sur le réseau bus.

La restructuration du réseau bus ne propose pas aux usagers de nouvelles solutions de transports en commun, mais seulement des lignes de rabattements systématiques sur les deux lignes de métro, délaissant bon nombre de zones de vie et de travail de l'agglomération toulousaine.

Les conséquences pour les conducteurs receveurs ne se sont pas fait attendre.

Des tableaux de marches construits en dépit du bon sens, des temps parcours irréalistes, des lignes réduites à leur plus simple expression.

L'information en direction des usagers est plus que défaillante, mais ne parlons même pas du manque d'information interne puisque les Traminots découvrent au jour le jour le nouveau réseau, les reconnaissances de lignes sont inexistantes, en fait encore une fois tout repose sur le professionnalisme des conducteurs receveurs !

Comme remerciement la Direction offre aux conducteurs et à l'ensemble des Traminots une faible augmentation de la valeur du point, des déroulements de carrière avec des critères illégaux, des conditions de travail déplorables, une prime de 200€ brut alors que les salariés du SMTC ont reçu 300€ net.

Les conducteurs-receveurs avaient déjà touché du doigt les conséquences des mauvais accords d'entreprises, mais avec le nouveau réseau bus ils vont réaliser à quel point l'accord de 2003 colle parfaitement aux projets et aux besoins de la direction.....

Une fois de plus la mobilisation des Traminots sera nécessaire pour réparer toutes les erreurs contenues dans ces mauvais accords. (1999, 2000, 2003).

Dès le 31 juillet les Traminots ont un rendez-vous revendicatif pour défendre leur droit de grève ! (Voir page 5)

La Cgt souhaite tout de même aux Traminots de bonnes vacances, qu'ils nous reviennent plus combatifs et plus revendicatifs pour gagner de nouvelles avancées sociales.

**Bonnes vacances à
toutes et à tous.....**

DRC conducteur...un mauvais accord?

La démonstration que l'accord DRC est mauvais pour les salariés est faite et vécue au fur et à mesure que les jours passent et que se présentent les cas particuliers.

Seules les organisations syndicales CGT et Sud Solidaires n'ont pas signé cet accord et l'ont combattu en décembre 2006 avec une fin de conflit chaotique durant laquelle la CGT s'est retrouvée seule déterminée et mobilisée jusqu'au bout.

Cet accord, signé à la va-vite sans aucune lecture et analyse par FO et CFTC se déclarant signataire lors de la dernière réunion de négociation (la CFDT signera après le conflit de décembre), entraîne la division entre les salariés, l'individualisation des salaires et comporte des critères de maladie et de grève reconnus illégaux et interdits par les articles L.122.45 et L.521.1 du Code du Travail.

La direction de Tisséo réseau urbain doit se targuer sur un plan national d'avoir dans son entreprise des organisations syndicales qui signent des accords en deçà des droits minimums des salariés que garanti le Code du Travail .

Une fois de plus des conducteurs reclassés sont victimes d'un **mauvais accord**.

La direction applique les critères retardateurs tels que la grève et la maladie et **pour 8 mois** un conducteur reclassé, ancienneté maison 33 ans, ne bénéficie pas du coefficient 220.

Il ne justifie que de 22 ans et 4 mois « derrière le volant » au lieu des 23 ans requis pour obtenir le 220.

Son unique tort, c'est d'avoir contracté une grave maladie qui le pénalise aujourd'hui...?

Mais les seuls responsables sont bien entendu les organisations syndicales qui signent une fois de plus un accord contraire aux intérêts des traminots.

Tout comme les conducteurs, tous les salariés techniques, vérificateurs, agent informations vente... etc entrant dans un DRC constateront à terme les effets néfastes de ces critères.

Durant le conflit de décembre 2006, si la CGT revendiquait le coefficient 220 à l'embauche, c'était un façon de définir une base de discussion et de négociation face à la direction.

Cela exprimait la véritable revendication des Traminots qui attendaient **une véritable augmentation de salaire et pas une réponse dans 23 ans et en plus cela éliminait de fait les critères retardateurs.**

Si toutes les organisations syndicales avaient combattu sur cette base, nous aurions peut être obtenu comme dans d'autres réseaux le 205 ou le 210 à l'embauche...!

Mais ne nous trompons pas, le « DRC » n'est qu'une mauvaise réponse à une revendication claire : de meilleurs salaires pour tous les Traminots.

(Pour bénéficier d'une réelle augmentation en décembre 2006 il fallait avoir 23 ans d'ancienneté)

La véritable augmentation de salaire est celle du point 100 revalorisé annuellement lors des NAO.

Plus le point 100 est élevé, plus le salaire des traminots est bon
(point 100 x coefficient x ancienneté = salaire)

Par conséquent c'est bel et bien la valeur du point 100 qui détermine le salaire, lequel peut être négocié et revalorisé annuellement lors des NAO.

Ce n'est pas un hypothétique DRC soumis à critères et qui démontre toute son injustice sur la rémunération entre Traminots qui se substituera à un bon salaire....!

Rappel: 0,6 % en avril, septembre et novembre pour 2007.

Point 100 = 8,0002 €



HONTE à la direction générale et à M. BODIN directeur du réseau bus.

Rappel: cet accord, signé par Force Ouvrière, portait une nouvelle atteinte au droit de grève puisqu'il stipulait que pour obtenir la prime de dimanche il fallait réaliser l'équipe à 100% contre 66,7% actuellement.

Dans ce cas la direction supprimait les équipes coupées le dimanche...

Quelle belle stratégie, M.JP Bodin, vous qui êtes l'instigateur de l'accord d'avril 2003 qui officialise ces équipes coupées 1 et 2, **accord que seule la CGT n'a pas signé...!!!**

Tout comme vous n'avez pas hésité à construire un accord qui conditionne le versement de la prime samedi à la réalisation intégrale de l'équipe (Accord signé par Sud, FO, CFDT, CFTC) vous n'hésitez pas à proposer un accord identique dans le seul but d'interdire l'exercice du droit de grève les dimanches et jours fériés.

Autrement dit grâce à vous et à FO il était interdit de faire grève les dimanches et jours fériés à Tisséo.

Si la direction ne trouvait pas une ou des organisations syndicales, FO en l'occurrence, pour signer un tel recul social, M. JP Bodin n'oserait même pas proposer un accord car comme pour le DRC contraire au Code du Travail.

Malgré la situation particulière à Tisséo, la Cgt ne pouvait accepter cette remise en cause du droit de grève.

Elle a sollicité nos camarades de Sud Solidaire pour apposer le droit d'opposition rendant l'accord de **M.BODIN / Force Ouvrière** caduque.

Mais la direction n'en reste pas là et M.JP Bodin amer et revanchard édicte une note de service informant les salariés que suite au droit d'opposition:

- d'une part les équipes coupées apparaîtront de nouveau sur les TM samedi et dimanche conformément à l'ancien accord signé par Sud, FO, CFDT et CFTC

- D'autre part les roulements hiver ne seront disponibles que vers le 16 juillet ???.

Ce n'est pas pour une réalité économique que les équipes coupées réapparaissent le week-end mais bien pour une réalité revancharde.

Que la direction arrête de prendre les traminoTS pour des CONS...!!

LA CGT ne sera jamais complice de la direction pour

Si tout à coup il est possible de supprimer les équipes coupées le dimanche et diminuer leur nombre le samedi, c'est bien la démonstration qu'actuellement elles n'ont pas leur raison d'être sur les TM... POINT!!!

porter atteinte aux libertés fondamentales des salariés et aux droits constitutionnels.

La CGT ne sera jamais complice d'une direction qui propose des accords contraire aux intérêts des salariés.

Par contre M.BODIN, chiche... et un peu de courage :

la CGT force de proposition est prête à signer un accord qui supprime les équipes coupées le samedi, dimanche et jours fériés avec le versement de la prime conditionné à la réalisation de la moitié de l'équipe soit 50%.

Osez vous pour une fois construire un accord dans l'intérêt des traminoTS?

Osez vous pour une fois améliorer les conditions de vie et de travail pour les conductrices et conducteurs ?

La CGT quant à elle est prête à signer ce genre d'accord, la balle est dans votre camp...

Les traminoTS attendent avec impatience et jugeront.

Energie voie: Remise en cause du droit de grève

Suite à l'action du 25 juin 2007, les salariés grévistes reçoivent des lettres d'entretien préalable en vue de sanction disciplinaire.

PIRE, leur collègue non gréviste reçoit la même lettre et subit un entretien qui s'apparente plus à un interrogatoire...

La direction marche sur la tête en s'obstinant dans sa volonté d'interdire le droit de grève à Tisséo, de sanctionner les salariés et d'imputer l'ouverture tardive du métro aux salariés grévistes et...non grévistes !!!

La seule responsable est la direction qui n'a pas su ou voulu rétablir la bonne marche du métro et ainsi culpabiliser aux yeux des usagers l'action syndicale dans l'actualité sur le service minimum. A suivre.

Réunion commission habillement du 5 juillet 2007

Après de multiples discussions et de courriers adressés par la CGT, la Direction reçoit les organisations syndicales pour élaborer un projet d'accord pour que soit alloué aux personnel d'exploitation un temps forfaitaire pour les prises de mesures et pour le retrait des tenues...

Dans un premier temps la Direction ose proposer 30 mns pour l'exploitation (conducteurs/maîtrises)

La CGT, propose 2h sans faire de différence entre conducteurs et agents de maîtrises, et demande que le système de procuration avec réserves soit mis en place

pour les agents absents.

La Direction prend note des observations de la CGT et ferme la séance en proposant 1h forfaitaire à chaque agent pour la prise de mesure et le retrait des tenues

Si la CGT considère que le temps forfaitisé de 1h est un premier pas mais reste insuffisant pour effectuer toutes les démarches.

La CGT continuera de revendiquer le temps nécessaire pour effectuer ces démarches.

FO, CFTC propose 2h avec des jours et heures différents pour les conducteurs et agents de maîtrises.

Pour sa part SUD Solidaire demande 10h...

ISOCHEM TOULOUSE

Un nuage blanc « irritant mais a priori non toxique », selon la préfecture, s'est formé le 11 juin au matin au-dessus de l'usine toulousaine Isochem (groupe SNPE).

Le site de l'usine, à proximité immédiate d'AZF, avait été endommagé lors de l'explosion de 2001.

Même s'il suscite une légitime inquiétude sur un lieu déjà traumatisé tel que l'on vécu tous les Traminots de Langlade et tous les Toulousains, cet incident est sans commune mesure avec le drame de 2001.

Un plan d'organisation interne a été immédiatement mis en place et aucune victime ne serait à déplorer.

Il en résulte cependant des interrogations quant à la sécurité de et dans ces usines chimiques et d'armement et de l'environnement dont nous serons rapidement confronté lors du retour prochain à Langlade.



Service billettique

La CGT a demandé une énième réunion avec la direction générale sur le danger caractérisé lors d'intervention des agents de la billettique sur les DAT.

Après de multiples discussions et courriers et des droits de retraits effectués par les salariés, la direction s'était engagée à trouver une solution à l'ouverture de la ligne B, engagement qu'elle n'a pas respectée.

Pire la direction « impose » par des pressions hiérarchiques à des salariés d'enfreindre la réglementation et les accords d'entreprise et d'outre passer des règles de sécurité.

La CGT a dénoncé de telles pratiques et dans le cas de récurrence le syndicat CGT assignera immédiatement en référé la direction au TGI.

Messieurs les directeurs on ne joue pas avec la sécurité et la vie des salariés. Tôt ou tard il faut rendre des comptes...

Résultat de la réunion:

Des mesures sont étudiées pour septembre, lesquelles ne

solutionnent pas en totalité les risques liés au stockage de fond dans des SAS non sécurisés, à l'intérieur desquels des salariés isolés effectuent les opérations de maintenances.

En attendant des mesures transitoires devraient permettre d'attendre et d'espérer...les salariés jugeront.

Cependant la CGT s'interroge sur les mesures et les risques que la direction de Tisséo impose aujourd'hui à des salariés alors qu'une législation spécifique impose à des professionnels du convoyage de fonds une réglementation stricte.

En tout état de cause et conformément à l'article L. 231-8 du Code du travail, **la CGT conseille à un salarié d'utiliser le droit de retrait et de signaler immédiatement à l'employeur toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute déféctuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.**

La Cgt s'oppose aux limitations du droit de grève programmées pour l'ensemble des entreprises françaises et des services publics. Elle appelle à des rassemblements le mardi 31 juillet à 14h30 devant l'Assemblée nationale et devant les préfectures en province.

Le texte sur le droit de grève / service minimum présenté par le gouvernement a été adopté par le Sénat le 19 juillet et est en débat à partir du 30 juillet à l'Assemblée nationale.

L'objectif du gouvernement n'est pas de mettre en place un contexte propice à diminuer les causes de conflits, en particulier en obligeant les directions à négocier en cas de désaccord ou en insérant dans les cahiers des charges des appels d'offres des obligations sociales. Il veut continuer à laisser la porte ouverte au dumping social et à une course à la productivité dévastatrice pour les salariés, pour le seul bénéfice des directions d'entreprise.

Quant aux usagers, comme le montre les prises de positions des associations concernées, ce texte ne répond en rien à leurs préoccupations quant aux dysfonctionnements quotidiens des transports publics.

Depuis le début du processus, la Cgt a dénoncé les attaques portées à l'exercice du droit de grève, en particulier sur la déclaration préalable des salariés et sur la consultation des salariés au bout de huit jours de conflit. Qui plus est, la disposition tendant à faire croire que les salariés seraient payés pendant les grèves, est une provocation mensongère et populiste visant de jeter à la vindicte populaire les grévistes.

La Cgt dénonce le caractère démagogique d'un texte qui ne vise, contrairement à son titre, ni à améliorer le dialogue social, ni à fournir aux usagers un service public de qualité !

La Cgt s'est positionnée en organisation syndicale à l'offensive et en opposition aux attaques sur le droit de grève :

- en sortant un argumentaire détaillé,
- en éditant et en diffusant un tract les 10 et 11 juillet en direction des usagers pour les sensibiliser sur une question manipulée par gouvernement, médias et sondages interposés,
- en répondant, par un courrier envoyé par Bernard Thibault, au texte de loi présenté par le ministre,
- en remettant aux ministres des amendements au texte visant à enlever les dispositions attaquant le droit de grève et à instaurer des contraintes sociales et les conditions d'un autre dialogue social,
- en interpellant les parlementaires sur la base de ces mêmes amendements afin de peser sur le débat au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Alors que la Cgt a répondu à la sollicitation du ministre en apportant nos propositions de modifications, nous sommes depuis le début face à un simulacre de consultation destiné à donner un revêtement social au gouvernement au regard de l'opinion publique.

Dans la même veine, la commission du Sénat a reçu les organisations syndicales dans des conditions inacceptables réservant la part du lion aux représentants du patronat.

Aucune des propositions avancées par les organisations syndicales n'a été incorporée dans le projet de loi.

Bien au contraire, le texte issu du Sénat élargit, comme il fallait s'y attendre, le dispositif aux autres modes de transport, en attendant la totalité des autres entreprises françaises.

Dans l'article 10, on peut lire : "le rapport (d'évaluation sur l'application de la présente loi adressé par le gouvernement au Parlement avant le 1er octobre 2008) examine l'opportunité d'étendre le dispositif de la présente loi aux autres modes de transport" (la partie : "voire de le transposer à d'autres services publics" a été retirée in extremis).

Les transports terrestres sont les cobayes d'une offensive visant à une restriction généralisée du droit de grève dans notre pays, entreprises privées et services publics confondus.

Nous devons peser par notre présence vis-à-vis de la représentation nationale !

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable.

Ce projet de loi est une provocation inutile. La Cgt mettra tout en œuvre, unitairement, pour obliger le gouvernement et le Parlement à revoir la copie.

Afin de montrer notre détermination, la Cgt appelle les salariés à un rassemblement devant la Préfecture le 31 juillet entre 12H et 14H

Vous trouverez toutes les informations sur ce dossier sur le site internet : www.cgt-tu-toulouse.fr

La CGT demande qu'un accord soit mis en place pour le maintien de la subrogation de la sécurité sociale pour un mi-temps thérapeutique.

La Direction considère que cela n'est pas sa priorité actuellement.

La CGT condamne de telle réponse inadmissible puisque les agents en mi temps thérapeutique ne touchent que la moitié du salaire et attendent les indemnités journalières de la Sécurité Sociale qui sont versées 1 mois après.

Cela en dit long sur le mépris des salariés et le social dans l'entreprise.

La CGT demande que les voltigeurs aient le même roulement repos que les titulaires.

Toujours la même réponse, aucune volonté d'améliorer les conditions de travail des voltigeurs.

La CGT invite toutes les organisations de Tisséo à porter et défendre cette revendication pour que tous les conducteurs aient le même roulement de repos.

La réforme des GX107 entraîne un manque d'entretien flagrant. Pour autant et fort heureusement, ces vieux « bus » roulent et pallient aux problèmes de pannes dues aux dysfonctionnement « organisé » des magasins.

La CGT exige que l'entretien de ces véhicules soit assuré sans aucun discernement et dans le respect de la sécurité.

La Direction : les véhicules GX107 sont entretenus normalement, seuls les GX107 de 92 sont allégés en entretien car bientôt réformés.

Ligne 61

Suite à la question CGT 6503 de mars 2007, la question 6583 du mois d'avril, la CGT vous demande de contacter rapidement les services compétents pour revoir l'aménagement de ces infrastructures.

La Direction : rendez-vous pris en août avec le service circulation

Ligne 60

Suite à la réfection de la route d'Aucamville des dos- d'âne voient leurs apparitions, la CGT vous demande que l'aménagement de ces dos-d'âne ne soit pas des « trempins », pour la sécurité et le bien être des conducteurs et usagers.

La Direction : les plateaux ralentisseurs sont aux normes

Beaucoup de conducteurs agressés approuvent le stage post-agression, cela leur

permet de se libérer et d'échanger leurs problèmes. La CGT vous demande que le stage post-agression soit porté à 5 jours.

La Direction se réjouit que le stage poste agression convienne aux traminois, mais le stage restera à 3 jours.

La CGT demande que le suivi psychologique des conducteurs victimes d'agressions soit effectué dans l'entreprise et pendant le temps de travail ?

La Direction refuse.

Pour la CGT cela est inconcevable de voir les conducteurs en accident de travail se rendre sur leur temps personnel voir le psy ou la médecine de travail.

Une fois de plus la direction fuit ses responsabilités puisque après ne pas avoir assuré la sécurité des salariés elle refuse la prise en charge de leur accompagnement.

Beaucoup de traminois se sentent en insécurité au volant, comment la Direction va-t-elle solutionner ce problème ?

La Direction prend-elle en considération que faire un appel d'urgence ou appeler la régulation afin de faire intervenir le service prévention, peut prendre plusieurs minutes ?

La Direction répond que tous les moyens de prévention sont consacrés aux réseaux...

Pour la CGT, malgré la bonne volonté des divers intervenants, ce qui aggrave ce sentiment ce sont les mauvaises conditions de travail et de circulation .

Si la direction ne peut se substituer à la Police il est grand temps de revoir les accords et les coups de guillotine portés sur les temps parcours.

A cinq mois du retour sur Langlade, où en est la réflexion sur la méthodologie de maintenance ?

Une rencontre avec les partenaires sociaux est prévue en septembre 2007. La CGT espère que les syndicats seront associés à des discussions et non confrontés à des décisions prises unilatéralement.

La CGT demande la mise en place d'un accord pour le maintien du salaire des agents travaillant de nuit lors de maladie.

La Direction : aucune suite à cette demande.

***toutes les questions et réponses des DP, CE et CHSCT sont disponibles dans les kiosques.**

Le 12 juillet le syndicat CGT, avec un représentant de Tisséo, de l'entreprise de nettoyage Penauille et d'un élu CGT en CHSCT, a décidé d'inspecter l'état des kiosques d'Atlanta dans un premier temps et ceux du Giat prochainement.

Le constat est accablant et il serait trop long ici d'énumérer l'état de tous les kiosques qui sont en généralement dans des états insalubrités, présentant un manque d'hygiène flagrant et dans un état de saleté intérieur et extérieur inacceptables.

Cependant un rapport détaillé sera adressé au président du CHSCT et au Secrétaire du CHSCT pour que les réparations, réfections et aménagements soient réalisés rapidement.

Lors d'une tournée de kiosque début juillet, les élus CGT avaient constaté notamment un manque de propreté dans les kiosques.

C'est pour cette raison qu'ils avaient souhaité une visite officielle du CHCT en présence de tous les intervenants.

Lors de cette visite, nous avons constaté que le ménage avait été effectué la veille et d'après le responsable de l'entreprise Penauille, sous traitée pour effectuer le nettoyage, cela n'était que pure coïncidence.....????

Cela n'a pas été suffisant pour que nous constatons des kiosques propres...et pour cause.

Les conséquences des appels d'offres aux rabais démontrent leur limite.

Par exemple le nombre de gobelet par jour et par conducteur est quantifié dans le contrat, résultat pas de gobelet dans les kiosques.

A l'identique le papier souvent absent des distributeurs à la sortie des dépôts....

Le pire sont les conséquences et les dégradations que subissent les salariés de ces entreprises.

Des trappes à bas salaires et des conditions de travail digne héritière de l'esclavagisme pendant que les groupes et les actionnaires se remplissent les poches.

Exemple : 7 minutes pas une de plus pour faire le ménage du kiosque de Fondeyre... résultat apparition de champignons près de la fontaine à eau!

Il est grand temps que la direction de Tisséo arrête la sous traitance de ces activités pour se désengager de ses responsabilités.

Pour preuve, certains kiosques extérieurs des lignes de banlieue sont nettoyés par le service à l'entreprise de Tisséo et donnent entière satisfaction quand le personnel et les moyens sont suffisants.

Dans ce service également, le sous effectif entraîne parfois un certain dysfonctionnement.

Il serait opportun que tous les kiosques soient entretenus par nos soins avec des effectifs suffisant permettant aussi de créer de nouveaux postes de reclassement.

La grande arnaque des numéros en 118

Consommation . L'association UFC-Que Choisir a dénoncé hier le « fiasco » des renseignements téléphoniques et a enquêté auprès de quatre opérateurs.

« Quel que soit le 118 testé, le prix du renseignement est supérieur ou égal à 1,12 euros, contre 0,90 euro pour l'ex-12 ». C'est le constat sévère que dresse l'association de défense des consommateurs, UFC-Que Choisir, à l'issue d'une étude (1) réalisée auprès de quatre opérateurs qui représentent plus de 90 % du marché : Telegate, le Numéro, Orange et les Pages jaunes. Soit, pour le téléphone fixe, une - augmentation de 25 % pour une qualité de service similaire. Et depuis les mobiles, les prix grimpent encore : « Entre 1,54 et 2,15 euros », - indique l'association.

0,11 à 0,34 par minute

« Là, les tarifs sont beaucoup plus opaques, car ils varient d'un opérateur à un autre, analyse Alain Bazot, le président de l'UFC. En outre, à un coût plus élevé depuis un mobile, s'agrègent d'autres éléments : le coût du service, de la communication, qui passe par un opérateur et qui n'est pas forcément incluse dans le forfait, etc. » « Les prix affichés ne correspondent jamais au prix réel du service », explique ensuite Julien Dourgnon, directeur des

études de l'association. L'astuce ? Une mise en relation systématiquement gratuite, mais la communication qui suit est surtaxée : « De 0,11 à 0,34 euro par minute, selon les opérateurs ». « C'est comme si l'on prélevait un impôt sur la durée de la consommation qui va suivre. Une véritable roublardise, renchérit Alain Bazot. Alors que tous les opérateurs avaient promis de modérer et de stabiliser leurs prix, on constate des hausses tarifaires à répétition. En un an, il y a eu 37 augmentations de l'ensemble des opérateurs sur le 118. On est dans l'irrationnel total. 300 millions d'euros ont été utilisés pour promouvoir cette nouvelle numérotation : c'est pratiquement le montant total du chiffre d'affaires du secteur du renseignement. Du coup, les opérateurs se remboursent insidieusement sur le dos des consommateurs. »

L'UFC en appelle à l'Autorité de régulation (ARCEP) pour obtenir plus de transparence tarifaire. En attendant sa réaction, l'association invite les consommateurs à se tourner vers le 118 711, successeur du 12. Car le service de base existe encore... Il est simplement maintenu dans l'ombre des campagnes publicitaires.

(1) L'étude est consultable sur Internet : www.quechoisir.org

Le nouveau site Internet de la Cgt

La Cgt vient de mettre en ligne son nouveau site Internet.

Plusieurs modifications ont été apportées pour vous donner le plus rapidement possible les informations syndicales.

Vous trouverez sur ce site à la fois des informations concernant votre entreprise, mais aussi de la Régie départementale de Transports (réseau Interurbain).

Sans oublier quelques informations à caractère national bien utiles pour appréhender et comprendre les enjeux sociaux actuels.

Vous constaterez que certains liens et certaines pages ne fonctionnent pas, le Site est en construction, nous avons choisi, compte tenu de l'actualité de l'entreprise et de l'actualité sociale nationale, de le mettre en ligne pour que vous disposiez tout de même des informations utiles à vos besoins...!

Métro ligne B : **A propos du freinage d'urgence !**

Une longue période d'essai a précédé l'ouverture de la ligne B. C'est durant ces essais que des Traminots ont relevé les anomalies du freinage d'urgence. Les élus Cgt du CHSCT ont donc interpellé le Président du CHSCT pour évoquer officiellement cette question. Ils ont même demandé à assister en temps réel à un freinage d'urgence. Il était de leur devoir de traiter cette question puisque des salariés utilisaient les nouvelles rames dans le cadre des essais préliminaires.

Les élus du CHSCT ont donc émis certaines réserves quant à l'utilisation des rames par le personnel technique, et ils ont demandé que les salariés soient informés de ces difficultés et ils ont recommandé aux salariés de rester assis dans les rames en mouvement.

Les élus Cgt ont également émis des réserves sur l'ouverture de la ligne B à la date prévue.

Ligne 13 :

Après plusieurs entrevues, la direction a reconnu que le tableau de marche ne correspondait pas aux attentes des usagers.

Les conducteurs de la ligne étaient en colère pour plusieurs raisons, d'abord parce que les 21 jours n'ont pas été respectés ensuite parce qu'ils ont vu arriver ce TM sans aucune explication.

Elle explique qu'elle ne peut rétablir l'ancien TM parce que les fiches horaires ont été publiées avec le TM modifié.

Encore une excuse bancale, cette direction est vraiment en dessous de tout...!

Incapable de gérer correctement le réseau, incapable de fournir des justifications à ses décisions, incapable de prendre en compte la réalité du terrain. enfermée dans ses certitudes économiques de recherche effrénée de rentabilité elle ne fournit aux usagers qu'un service largement minimum !

De plus elle profite de l'ouverture de la ligne B pour mettre des coups de ciseaux sur tous les TM, pour aggraver les conditions de travail et dégrader la qualité du service public à des fins de pures rentabilités.....

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Salaire, Dignité, Egalité

avec



Gagner

c'est possible